

Tunis, le 14 novembre 2025

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier participe à un colloque national sur l'évaluation du cadre juridique du marché financier, trente ans après la promulgation de la loi n°94-117

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a pris part, les 14 et 15 novembre 2025, à l'organisation du colloque scientifique intitulé « *La loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier : 30 ans... et après ?* », tenu en collaboration avec la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et le Laboratoire de Légisprudence et de Jurisprudence.

Organisé dans les locaux de la faculté, les travaux du colloque, ont réuni un panel d'universitaires, de cadres du CMF, d'experts et de professionnels du secteur autour d'une réflexion approfondie sur l'évolution du cadre juridique du marché financier. Les débats ont exploré les voies de sa modernisation nécessaire pour accompagner les transformations économiques et numériques et renforcer l'attractivité du marché.

L'ouverture officielle a été assurée par Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et Monsieur le Président du Collège du CMF, ce dernier a mis l'accent sur le caractère déterminant du dialogue entre l'université et les institutions publiques pour stimuler la recherche scientifique et impulser l'évolution des cadres législatifs financiers. Il a également valorisé la démarche participative engagée récemment par le CMF pour réviser les dispositions

réglementaires encadrant les prospectus, dans une perspective double : booster le recours à l'appel public à l'épargne en tant que mécanisme performant de financement des entreprises tout en garantissant, au public et aux épargnants, une transparence rigoureuse et une information de qualité.

À travers sa participation à l'organisation de ce colloque, le CMF réaffirme son engagement à soutenir les initiatives de coopération académique et à favoriser le dialogue entre chercheurs et professionnels, contribuant ainsi au développement continu du système financier national